

2023-6644
2024-01-08

{Base Container Label}

GROUPE	14	HERBICIDE
--------	----	-----------

Herbicide SureGuard® EZ

HERBICIDE
Concentré suspension
USAGE COMMERCIAL

Herbicide de prélevée dans les cultures étiquetées et sur le sol dénudé des espaces non cultivés.

PRINCIPE ACTIF:

Flumioxazine.....479,2 g/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02% ou 0,05% à titre d'agent de conservation OU 5-Chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0017% ou 0,00113% et 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0006% ou 0,00037% à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

LIRE LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT UTILISATION

No. D'HOMOLOGATION : 34035
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : (0,5 – à vrac) litre(s)

Valent Canada, Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph, Ontario, Canada
N1C 0A1
(519)-767-9262
www.valent.ca

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

***EN CAS D'URGENCE METTANT EN CAUSE UN DÉVERSEMENT IMPORTANT
1-800-682-5368***

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter d'inhaler les poussières et le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Suivre les exigences d'équipement de protection individuelle, de contrôles techniques et de restrictions pour le scénario approprié de préposé au mélange, au chargement et à l'applicateur comme indiqué dans le tableau dans l'étiquette ci-jointe.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

[INSTRUCTION FACULTATIVE POUR UNE TAILLE DE CONTENEUR PLUS PETITE] [TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non ciblées, les petits animaux sauvages et pour certains arthropodes utiles. Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI. Voir le livret pour les mises en garde et les restrictions complètes.]

Toxique pour les organismes aquatiques et pour les plantes terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI. Toxique pour les petits animaux sauvages. Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les arthropodes utiles dans les habitats à proximité des zones d'épandage, par exemple les haies et les terres boisées.

Afin de réduire le risque de ruissellement de l'eau des surfaces traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits où la pente est modérée ou forte, ainsi que sur les sols compactés ou argileux. Éviter d'appliquer si on prévoit de fortes pluies. Pour réduire le risque de contamination des milieux aquatiques, aménager une bande de végétation filtrante entre les surfaces traitées et la bordure des plans d'eau.

ÉLIMINATION

NE PAS UTILISER LE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE

2023-6644
2024-01-08

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver le produit dans le contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais, sec et sécurisé. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans un contenant conçu pour les aliments ou les boissons. Ne pas entreposer ni transporter le produit près des aliments de consommation humaine ou animale. Non destiné à l'utilisation ou à l'entreposage dans la maison ou autour de celle-ci. Entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

SureGuard® est une marque déposée de Valent U.S.A. LLC.

2023-6644
2024-01-08

{Booklet Label}

GROUPE	14	HERBICIDE
--------	----	-----------

Herbicide SureGuard® EZ

HERBICIDE
Concentré suspension
USAGE COMMERCIAL

Herbicide de prélevée dans les cultures étiquetées et sur le sol dénudé des espaces non cultivés.

PRINCIPE ACTIF :

Flumioxazine.....479,2 g/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02% ou 0,05% à titre d'agent de conservation OU 5-Chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0017% ou 0,00113% et 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0006% ou 0,00037% à titre d'agent de conservation

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

LIRE LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT UTILISATION

No. D'HOMOLOGATION : 34035
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
Contenu net : (0,5 – à vrac) litre(s)

Valent Canada, Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph, Ontario, Canada
N1C 0A1
519-767-9262
www.valent.ca

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE METTANT EN CAUSE UN DÉVERSEMENT IMPORTANT
1-800-682-5368

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter d’inhaler les poussières et le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Suivre les exigences d’équipement de protection individuelle, de contrôles techniques et de restrictions pour le scénario approprié de préposé au mélange, au chargement et à l’applicateur comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Équipement	Équipement de protection individuelle		Quantité maximale de produit manipulé par jour
	Préposé au mélange, chargement, nettoyage et réparation	Préposé à l’application	
Pulvérisateur à rampe	Une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.	Cabine ouverte: Une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.	48 L
	Combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d’une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produit chimiques.	Cabine fermée : Une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. Les gants ne sont pas requis.	125 L
Pulvérisateur pour emprises	Une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.	Combinaison par-dessus d’une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.	8 L
Pulvérisateur manuel à compression mécanique	Combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d’une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produit chimiques. Un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides est également requis.		2,7 L
Pulvérisateur à réservoir dorsal	Une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.		Sans objet
Pistolet de pulvérisation avec	Une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des		Sans objet

pompe manuelle	chaussettes et des chaussures.	
----------------	--------------------------------	--

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Pour les zones non-cultivées, **NE PAS** retourner ni permettre à quiconque de retourner sur les lieux traités tant que la solution pulvérisée n'est pas sèche.
Pour les utilisations agricoles, **NE PAS** pénétrer ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées durant les délais précisées dans le tableau suivant :

Culture	Activité après l'application	DS
Conifères	Ajustement manuel de l'irrigation	6 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
	Toutes les autres activités	12 heures
Toutes les autres cultures homologuées	Toutes les autres activités	12 heures

Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.

Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.

Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou sur des sols qui risquent d'être déplacés par le vent, à moins de pouvoir les irriguer immédiatement après l'application.

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-682-5368. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'application de ce produit particulier doit répondre aux exigences qui suivent.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et pour les plantes terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI. Toxique pour les petits animaux sauvages. Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les arthropodes utiles dans les habitats à proximité des zones d'épandage, par exemple les haies et les terres boisées.

Afin de réduire le risque de ruissellement de l'eau des surfaces traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits où la pente est modérée ou forte, ainsi que sur les sols compactés ou argileux. Éviter d'appliquer si on prévoit de fortes pluies. Pour réduire le risque de contamination des milieux aquatiques, aménager une bande de végétation filtrante entre les surfaces traitées et la bordure des plans d'eau.

ÉLIMINATION

NE PAS UTILISER LE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver le produit dans le contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais, sec et sécurisé. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans un contenant conçu pour les aliments ou les boissons. Ne pas entreposer ni transporter le produit près des aliments de consommation humaine ou animale. Non destiné à l'utilisation ou à l'entreposage dans la maison ou autour de celle-ci. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide SureGuard EZ est un herbicide du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide SureGuard EZ et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide SureGuard EZ ou les herbicides du même groupe 14 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le

composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Valent Canada, Inc. au 1-800-682-5368 ou à www.valent.ca.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide SureGuard EZ, quand il est utilisé conformément aux directives contenues dans cette étiquette, fournit une suppression résiduelle des mauvaises herbes sensibles dans les cultures étiquetées. L'herbicide SureGuard EZ est efficace lorsqu'il est utilisé comme herbicide de prélevée pour la suppression sélective de mauvaises herbes graminées et à feuilles larges. L'herbicide SureGuard EZ supprime les mauvaises herbes par l'inhibition de la protoporphyrinogène oxydase (PPO), une enzyme essentielle à la biosynthèse de la chlorophylle. Les mauvaises herbes en germination sont supprimées en prélevée, lorsqu'elles sont exposées à la lumière du soleil après être entrées en contact avec l'herbicide appliqué sur le sol. L'herbicide SureGuard EZ produit une suppression en prélevée optimale des mauvaises herbes lorsqu'il est appliqué sur un sol propre, exempt de mauvaises herbes. Le fait de remuer le sol après l'application peut réduire l'efficacité de l'herbicide.

L'herbicide SureGuard EZ procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et à feuilles larges sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la

suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction de la dose utilisée, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, les sources d'eau potable ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION ET LE PULVÉRISATEUR

Bien agiter l'herbicide SureGuard EZ avant utilisation.

Utiliser un équipement d'application terrestre seulement. Avant d'appliquer l'herbicide SureGuard EZ, s'assurer que l'équipement est propre et bien entretenu. Les buses doivent être espacées uniformément sur la rampe et leur exactitude vérifiée fréquemment. Pour les traitements généralisés, appliquer l'herbicide SureGuard EZ au moyen d'un pulvérisateur commercial standard pour l'application au sol muni de buses conçues pour fournir la pression et de volume de pulvérisation souhaités. Pour l'épandage en bandes, utiliser proportionnellement moins d'eau et moins d'herbicide SureGuard EZ à l'hectare.

Les résidus de l'herbicide SureGuard EZ laissés dans le système d'épandage peuvent endommager la culture subséquente traitée. L'équipement d'épandage utilisé pour appliquer l'herbicide SureGuard EZ ne devrait pas être utilisé pour appliquer d'autres substances sur le feuillage des plantes, quelles qu'elles soient. L'équipement d'épandage doit être lavé tous les jours après l'application de l'herbicide SureGuard EZ. Nettoyer l'équipement d'épandage comme suit après l'application de l'herbicide SureGuard EZ :

1. Vider complètement la cuve du pulvérisateur, puis rincer soigneusement le pulvérisateur, y compris l'intérieur et l'extérieur de la cuve, et tous les tamis/filtres de circuit. Remplir la cuve du pulvérisateur d'eau propre puis rincer les boyaux, les rampes, les tamis et les buses.
2. Remplir la cuve complètement, ajouter 4 litres d'ammoniaque à usage domestique (contenant 3% d'ammoniaque) pour 400 litres d'eau, faire circuler dans le pulvérisateur pendant 5 minutes, puis faire circuler dans les conduites, les rampes, les buses et les tamis pendant au moins 15 minutes.
3. Vider complètement la cuve.
4. Ajouter assez d'eau dans la cuve du pulvérisateur pour permettre le rinçage de toutes les conduites, rampes, buses et tamis pendant 3 minutes.
5. Enlever les buses et les tamis et les rincer séparément avec de l'eau propre.
6. Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant le nettoyage de l'équipement.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

1. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié ou aux 2/3 du volume d'eau propre désiré. Agiter lentement.
2. Tout en poursuivant l'agitation, ajouter lentement l'herbicide SureGuard EZ dans la cuve. L'agitation doit créer un effet ondulatoire ou de roulement à la surface de l'eau.
3. Si on procède au mélange en cuve de l'herbicide SureGuard EZ avec d'autres herbicides homologués, suivre la séquence WAMLEGS [W- poudres mouillables et pâtes granulées, Agiter, ajouter les agents antimoussants ou les solutions tampons, Microcapsules en suspension, Liquides et solubles, Émulsifiables (concentrés), Glyphosates forte densité, Surfactants] :
 - Ajouter les sacs hydrosolubles en premier
 - Puis les formulations sèches, les suspensions concentrées, les concentrés émulsifiables et finalement les solutions.
 - Ne préparer que la quantité de mélange requise pour l'utilisation immédiate.
4. Ajouter les adjuvants ou les agents tensioactifs, si recommandés.
5. Remplir la cuve jusqu'au niveau d'eau désiré. **Poursuivre l'agitation jusqu'à ce que toute la solution ait été appliquée.**
6. Ne préparer que la quantité de mélange pouvant être appliquée la journée même. L'herbicide SureGuard EZ devrait être appliqué dans les 6 heures suivant la préparation du mélange.

VOLUME DE CHARGE ET PRESSION DE LA PULVÉRISATION

Application de prélevée : Afin d'assurer une couverture uniforme, utiliser entre 100 à 300 L de bouillie par hectare pour les applications de prélevée. Utiliser des volumes d'eau plus élevés s'il y a des résidus de culture importants. Il faut choisir les buses en fonction des recommandations du fabricant concernant le volume et la pression pour l'application en prélevée.

Appliquer la solution de pulvérisation uniformément, uniquement au moyen d'un équipement terrestre bien calibré. Assurer une bonne pulvérisation en utilisant une méthode d'application uniforme. Utiliser des tamis de 50 mailles ou moins (en métal ou en nylon). Une pression de 210 à 275 kPa est recommandée pour les buses à jet plat.

Appliquer avec prudence si les conditions créent un risque dérive vers des personnes non protégées ou vers des aliments, des fourrages ou d'autres plantes et cultures qui pourraient être endommagées ou devenir impropres à la vente, à l'utilisation ou à la consommation.

Utiliser les gouttelettes les plus grosses possibles permettant d'obtenir une efficacité acceptable. Pour éviter le plus possible la formation de très petites gouttelettes, choisir un type de buses approprié et les positionner de manière à ce qu'elles ne soient pas orientées contre le courant d'air.

Appliquer lorsque la vitesse du vent favorise un dépôt ciblé de la solution. Ne pas appliquer pendant les inversions de température. Les inversions sont caractérisées par un air stable et des températures croissantes à mesure qu'on s'éloigne du sol en hauteur. La présence de bruine ou de brume peut être un signe d'inversion dans les zones humides. Lorsque la réglementation locale le permet, l'applicateur peut détecter la

présence d'une inversion s'il produit de la fumée et observe ensuite une couche de fumée près de la surface du sol.

Un taux d'humidité faible et une température élevée augmentent le taux d'évaporation des gouttelettes pulvérisées et par conséquent, la probabilité d'une dérive accrue. Éviter d'appliquer en présence d'un taux d'humidité faible et/ou de températures élevées.

Tout l'équipement d'épandage au sol doit être bien entretenu et étalonné avec l'utilisation d'un support de pulvérisation approprié.

Application au moyen d'un pulvérisateur pour grandes cultures : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « moyenne » de l'ASAE S572.1. La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION

Une zone tampon sans pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- Les utilisations avec pulvérisateur manuel quand cela est permis sur l'étiquette.
- L'utilisation d'un pulvérisateur à faible hauteur muni d'écrans ou de cônes antidérive qui empêchent tout contact avec la culture, le fruit ou le feuillage du verger.

Pour l'application sur des emprises, aucune zone tampon sans pulvérisation n'est requise pour protéger les habitats terrestres vulnérables. Cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application existantes qui minimisent la dérive hors cible, y compris celles liées aux conditions météorologiques (par ex. direction du vent, faible vitesse du vent) et à l'équipement de pulvérisation (par ex. grosses gouttelettes, faible hauteur au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent toutefois observer les zones tampons sans pulvérisation spécifiées pour la protection des habitats terrestres et aquatiques vulnérables.

Les zones tampons sans pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons sans pulvérisation (mètres) requises pour la protection de :		
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :	Habitats estuariens/marins d'une profondeur de :	Habitat terrestre

		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Arbres d'ornement cultivés en plein champ	5	2	1	1	20
	Sols dénudé, espaces non cultivés	5	2	1	1	25*

* Des zones tampons sans pulvérisation pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les applications sur les emprises (notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques et les servitudes d'utilité publique

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

L'herbicide SureGuard EZ procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et à feuilles larges sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction de la dose utilisée, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. L'inondation du sol après l'application de l'herbicide SureGuard EZ endommage gravement la culture. Le sol traité qui est projeté sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide SureGuard EZ dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide SureGuard EZ, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide SureGuard EZ supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide SureGuard EZ pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide SureGuard EZ, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau.

Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite. La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

MÉLANGE EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Valent Canada Inc. au www.valent.ca (519-767-9262) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Restrictions pour les mélanges en cuve

Pour éviter des dommages aux cultures, ne pas mélanger en cuve l'herbicide SureGuard EZ, ni l'utiliser dans un même champ que le flufenacet, le métolachlore ou s-métolachlore, le dimethenamid ou le dimethenamid-p, l'alachlore ou l'acetochlore.

TABLEAU 1. MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Dose d'application (mL/ha)	Mauvaises herbes supprimées
298-448	Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l'Est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) y compris le kochia résistant aux groupes 2, 4 et 9 Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>) Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>) Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate et imidazolinone Amarante rugueuse (<i>Amaranthus rudis</i>), y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9 Amarante de Palmer (<i>Amaranthus palmeri</i>)

	Laiteron potager (<i>Sonchus oleraceus</i>) <i>Répression seulement :</i> Mousse Hépatique Gaillet gratteron (<i>Galium aparine</i>) Soude roulante (<i>Salsola</i> spp.) Renouée liseron (<i>Polygonum convolvulus</i>)
--	---

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Valent Canada, Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Valent Canada, Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI DANS LES ARBRES D'ORNEMENT À FEUILLES CADUQUES OU CONIFÈRES CULTIVÉS EN CONTENANT OU EN PLEINE TERRE, Y COMPRIS LES ARBRES FRUITIERS ET LES ARBRES À NOIX NON PORTEURS, LES ARBRES DE NOËL ET LES ARBRES CULTIVÉS POUR LE REBOISEMENT, LE PEUPLIER, LE SAULE ET LE TREMBLE POUR LA CULTURE INTENSIVE À COURTE ROTATION

- Ne pas appliquer dans une serre fermée, à défaut de quoi le feuillage des végétaux pourrait être endommagé.
- Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive hors des endroits traités.
- Ne pas incorporer dans le sol après l'application.
- Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.
- N'appliquer que sur les arbres et les plantes ornementales bien établis. Ne pas traiter les plantes pendant les périodes de stress causé par des insectes, des maladies, des animaux, des conditions hivernales, le repiquage ou autre.
- Ne pas appliquer plus de deux fois par saison de croissance.
- Ne pas traiter les mêmes plantes plus d'une fois sur une période de 8 semaines.
- Ne pas appliquer sur le feuillage humide ou mouillé.
- Ne pas placer les contenants de plantes traitées dans une structure confinée avant de leur avoir fourni 2,5 cm d'irrigation ou de pluie, ni pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Ne pas appliquer sur du ciment ni sur aucune autre surface imperméable.
- Ne pas utiliser ce produit sur des terrains résidentiels ou commerciaux.
- Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.
- Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.
- Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou sur des sols qui risquent d'être déplacés par le vent, à moins de pouvoir les irriguer immédiatement après l'application.
- Ne pas appliquer par voie aérienne. Utiliser un équipement d'application terrestre seulement.

Les espèces d'arbres ornementaux varient quant à leur degré de tolérance à l'herbicide **SureGuard EZ**. Seules les espèces d'arbres énumérées comme étant tolérantes sur la présente étiquette se sont révélées tolérantes à ce produit. Pour connaître la liste des espèces d'arbres ornementaux tolérantes, consulter les sections de cette étiquette portant sur les *Espèces de conifères tolérantes* et les *Espèces d'arbres à feuilles caduques tolérantes*. L'utilisateur doit tenir compte du fait que l'herbicide SureGuard EZ est un herbicide très actif et qu'il faut user de prudence tant que son usage ne nous est pas familier. En ce qui a trait aux espèces d'arbres ornementaux ne figurant pas sur cette étiquette, en raison de la variabilité observée entre les espèces et à l'intérieur d'une même espèce, les stades de développement des cultures, les conditions environnementales et les techniques d'application, les utilisateurs devraient d'abord faire l'essai de l'herbicide SureGuard EZ sur un petit nombre de plantes en croissance active, dans les conditions locales normales et au moyen des techniques de production habituelles. Avant de traiter toute la culture, examiner les plantes de l'essai pendant 4 à 8 semaines afin d'y déceler tout symptôme de phytotoxicité. La mise à l'essai de l'herbicide SureGuard EZ sur un petit nombre de plantes permet de déterminer s'il convient à une application à grande échelle.

On observe parfois des mouchetures ou de petites taches nécrotiques sur les plantes ornementales après une application de l'herbicide SureGuard EZ si la solution pulvérisée est entrée en contact direct avec du feuillage en croissance active. Les feuilles touchées de manière indirecte (par la dérive) peuvent aussi présenter des dommages similaires. La translocation de l'herbicide SureGuard EZ est limitée, de sorte que les plantes ornementales établies et vigoureuses en croissance surmontent rapidement ces effets et se développent normalement.

APPLICATION EN BANDES

Pour l'épandage en bandes, utiliser proportionnellement moins d'eau et moins d'herbicide SureGuard EZ à l'hectare.

APPLICATION À L'AIDE D'UN PULVÉRISATEUR À DOS

Se conformer à toutes les directives ci-dessus sur les pulvérisateurs et l'application lorsqu'on applique l'herbicide **SureGuard EZ** au moyen d'un applicateur à dos. Les applicateurs à dos doivent être étalonnés de manière à fournir environ 1000 L de solution de pulvérisation à l'hectare, 10 L de solution couvrant 100 m².

DOSE DE l'herbicide SureGuard EZ mL/ha	DOSE DE l'herbicide SureGuard EZ mL/100m²	DOSE DE l'herbicide SureGuard EZ mL/10 L
298	2,98	2,98
448	4,48	4,48

APPLICATION DANS LES CONIFÈRES CULTIVÉS EN CONTENANT OU EN PLEINE TERRE, Y COMPRIS LES ARBRES DE NOËL ET LES ARBRES CULTIVÉS POUR LE REBOISEMENT

L'herbicide SureGuard EZ peut être appliqué dans les cultures établies de conifères cultivés en contenant ou en pleine terre. Les espèces énumérées dans la section *Espèces de conifères tolérantes* ci-dessous se sont révélées tolérantes aux applications de l'herbicide SureGuard EZ lorsque celui-ci est appliqué sur des structures végétales aoûtées seulement. Toutes les applications de l'herbicide SureGuard EZ sur frondaison devraient être effectuées avant le gonflement des bourgeons au printemps, ou retardées jusqu'à ce qu'à l'aoûtement suffisant des conifères à l'automne. Pendant les périodes de temps frais et nuageux, prendre soin de vérifier que les conifères sont aoûtés avant d'appliquer l'herbicide. Ne pas appliquer sur des conifères à moins d'un an de la levée des plantules. Ne pas entrer dans les zones traitées pour irriguer au moyen d'une lance à main pendant une période de 6 jours après le traitement.

Dans le cas de conifères ornementaux non dormants, les applications doivent être effectuées au moyen d'un équipement de pulvérisation muni d'écrans ou de cônes antidérive. Éviter l'application directe sur la surface, le feuillage et l'écorce verte des végétaux. Les applications de l'herbicide SureGuard EZ effectuées après le gonflement des bourgeons peuvent entraîner des dommages si l'herbicide entre en contact avec le feuillage des arbres. Il faut éviter que de la terre traitée soit projetée sur le feuillage, à défaut de quoi celui-ci pourrait être endommagé.

L'herbicide SureGuard EZ produit une suppression en prélevée des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette; il devrait être appliqué sur un sol labouré et exempt de mauvaises herbes. L'herbicide SureGuard EZ peut être incorporé au sol par l'apport de 1-2 cm d'eau après l'application. L'incorporation mécanique déplace le sol et peut avoir pour effet de réduire l'efficacité de l'herbicide SureGuard EZ. Ne pas appliquer sur le feuillage humide ou mouillé.

ESPÈCES DE CONIFÈRES TOLÉRANTES

Nom commun	Nom scientifique
Thuja occidental	<i>Thuja occidentalis</i>
Thuja de Chine	<i>Thuja orientalis</i>
Douglas taxifolié	<i>Pseudotsuga menzesii</i>
Sapin baumier	<i>Abies balsamea</i>
Sapin de Fraser	<i>Abies fraseri</i>
Sapin du Colorado (argenté)	<i>Abies concolor</i>
Sapin subalpin	<i>Abies lasiocarpa</i>
Sapin grandissime	<i>Abies grandis</i>
Sapin noble	<i>Abies procera</i>
Pruche du Canada	<i>Tsuga canadensis</i>
Pruche de l'Ouest	<i>Tsuga heterophylla</i>
Genévrier des Rocheuses	<i>Juniperus scopularum</i>
Genévrier horizontal	<i>Juniperus horizontalis</i>
Genévrier de Chine	<i>Juniperus chinensis</i>
Genévrier sabine	<i>Juniperus sabina</i>
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i>
Pin blanc	<i>Pinus strobus</i>
Pin gris	<i>Pinus banksiana</i>
Pin tordu latifolié	<i>Pinus contorta</i>
Pin mugo	<i>Pinus mugo</i>
Pin ponderosa	<i>Pinus ponderosa</i>
Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>
Épinette bleue du Colorado	<i>Picea pungens</i>
Épinette blanche (conique)	<i>Picea glauca conica</i>
Épinette de Norvège	<i>Picea abies</i>
Épinette de Sitka	<i>Picea sitchensis</i>
If commun (d'Europe)	<i>Taxus baccata</i>
If du Japon	<i>Taxus cuspidata</i>

APPLICATION DANS LES ARBRES À FEUILLES CADUQUES CULTIVÉS EN CONTENANT OU EN PLEINE TERRE, Y COMPRIS LES ARBRES FRUITIERS ET LES ARBRES À NOIX NON PORTEURS

L'herbicide SureGuard EZ peut être appliqué dans les cultures établies d'arbres à feuilles caduques cultivés en contenant ou en pleine terre. Les traitements de prélevée avec l'herbicide SureGuard EZ dans les cultures d'arbres à feuilles caduques devraient être effectués sur un sol labouré et exempt de mauvaises herbes. Les espèces énumérées dans la section *Espèces d'arbres à feuilles caduques tolérantes* ci-dessous se sont révélées tolérantes aux applications de l'herbicide SureGuard EZ lorsque celui-ci est appliqué sur le sol et à la base des plantes seulement

Pour un maximum de sécurité dans les arbres à feuilles caduques, faire des applications dirigées de l'herbicide SureGuard EZ sur la surface du sol avant le gonflement des bourgeons au printemps ou après l'entrée en dormance à l'automne. Diriger la solution de l'herbicide SureGuard EZ à la surface du sol, à l'écart des tissus végétaux. Éviter l'application directe sur les surfaces végétales, les fleurs, le feuillage et l'écorce verte. Les applications de l'herbicide SureGuard EZ effectuées après le gonflement des bourgeons peuvent causer des dommages si l'herbicide entre en contact avec le feuillage des arbres. Il faut éviter que de la terre traitée soit projetée sur le feuillage, à défaut de quoi celui-ci pourrait être endommagé.

Éviter d'appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive hors des endroits ciblés. Ne pas traiter les arbres établis depuis moins d'un an, à moins qu'ils ne soient protégés du contact avec la solution pulvérisée au moyen d'une enveloppe ou d'un tube non poreux ou d'un contenant ciré. Les arbres récemment établis ou repiqués doivent être arrosés suffisamment avant l'application pour que le sol soit bien stabilisé autour de la plante.

L'incorporation mécanique déplace le sol et peut avoir pour effet de réduire l'efficacité de l'herbicide SureGuard EZ. Il faut utiliser des écrans protecteurs qui limitent l'exposition du feuillage et de l'écorce à l'herbicide SureGuard EZ.

ESPÈCES D'ARBRES À FEUILLES CADUQUES TOLÉRANTES*

Nom commun	Nom scientifique
Abricotier*	<i>Prunus</i> spp.
Frêne	<i>Fraxinus</i> spp.
Bouleau	<i>Betula</i> spp.
Marronnier, pavier	<i>Aesculus</i> spp.
Cerisier*	<i>Prunus</i> spp.
Châtaignier	<i>Castanea</i> spp.
Cornouiller	<i>Cornus</i> spp.
Ginkgo	<i>Ginkgo</i> spp.
Aubépine	<i>Crataegus</i> spp.
Févier	<i>Gleditsia</i> spp.
Mélèze	<i>Larix</i> spp.
Lilas	<i>Syringa</i> spp.
Érable**	<i>Acer</i> spp.
Chêne	<i>Quercus</i> spp.
Peuplier	<i>Populus</i> spp.
Pêcher*	<i>Prunus</i> spp.
Prunier*	<i>Prunus</i> spp.
Caryer*	<i>Carya</i> spp.
Gainier rouge	<i>Cercis canadensis</i>
Copalme d'Amérique	<i>Liquidambar styraciflua</i>
Platane	<i>Platanus</i> spp.
Noyer noir	<i>Juglans nigra</i>
Saule	<i>Salix</i> spp.

* Arbres non porteurs seulement.

** Ne pas utiliser sur les érables utilisés pour la production de sève ou de sirop d'érable.

ARBRES D'ORNEMENT À FEUILLES CADUQUES OU CONIFÈRES CULTIVÉS EN CONTENANT OU EN PLEINE TERRE, Y COMPRIS LES ARBRES FRUITIERS ET LES ARBRES À NOIX NON PORTEURS, LES ARBRES DE NOËL ET LES ARBRES CULTIVÉS POUR LE REBOISEMENT, LE PEUPLIER, LE SAULE ET LE TREMBLE POUR LA CULTURE INTENSIVE À COURTE ROTATION - Doses d'emploi

Type de sol ¹	DOSE (mL/ha)	REMARQUES
Texture grossière, <5 % de matière organique	298	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide SureGuard EZ mélange en cuve avec un produit de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha. Appliquer uniquement au moyen d'un équipement de pulvérisation muni d'écrans ou de cônes antidérive fournissant un jet dirigé vers des arbres établis.
Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique	448	

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

MODE D'EMPLOI SUR LE SOL DÉNUDÉ DES ESPACES NON CULTIVÉS

L'herbicide SureGuard EZ, lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, peut servir à la suppression non sélective de la végétation afin de garder le sol nu à des endroits non cultivés qui doivent rester exempts de mauvaises herbes. Appliquer l'herbicide SureGuard EZ:

- Pour dénuder le sol à l'intérieur et aux environs des pépinières de plantes ornementales.
- Pour dénuder le sol autour des édifices ou d'autres structures. Ne pas appliquer à l'intérieur d'une structure confinée.
- Pour dénuder le sol autour des bâtiments agricoles et le long des clôtures
- Sur les surfaces et les allées de gravier.
- Sur les routes et les accotements de gravier.
- Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.
- Ne pas appliquer par voie aérienne. Utiliser un équipement d'application terrestre seulement.
- Ne pas appliquer plus de deux fois par saison de croissance.

POUR GARDER LE SOL DÉNUDÉ SUR DES ESPACES NON CULTIVÉS - Doses d'emploi		
Type de sol¹	DOSE (mL/ha)	REMARQUES
Texture grossière, <5 % de matière organique	298	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.
Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique	448	Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide SureGuard EZ mélange en cuve avec un produit de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha. Appliquer uniquement au moyen d'un équipement de pulvérisation muni d'écrans ou de cônes antidérive fournissant un jet dirigé vers des arbres établis.

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

SureGuard® est une marque déposée de Valent U.S.A. LLC.